N°25 : Services d'aide et de soins à domicile : obligations réglementaires

PUBLIC

- Personnels de direction ou d'encadrement en service d'aide ou de soins à domicile

PROGRAMME

- **Loi N°2002-2 du 2 janvier 2002**
  - ð Les obligations réglementaires
  - ð Le projet de service
  - ð Le document individuel de prise en charge
  - ð Le contrat de prestation de service
  - ð Le règlement de fonctionnement
  - ð Le livret d'accueil
  - ð Les procédures d'évaluation de la satisfaction des usagers
  - ð Le décret budgétaire et tarifaire
- **L'évaluation des risques professionnels**
  - ð Les obligations issues de la Loi du 31 décembre 1991, décret du 5 novembre 2001 (création d'un document unique obligatoire), circulaire du 18 avril 2002 (modalités pratiques de mise en œuvre)

Objectifs

Connaître les obligations et appréhender les enjeux instaurés par :

- Ö la Loi du 2 janvier, ses décrets et arrêtés d'application, le décret budgétaire et tarifaire du 22 octobre 2003, vis-à-vis des droits des usagers et du fonctionnement des services et établissements
- Ö la législation relative à l'Evaluation des Risques Professionnels

Permettre aux associations d'en respecter les échéances et d'articuler la mise en place d'un nouveau dispositif interne avec un processus d'évaluation des actions

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques,
- Mises en situation concrète (support documentaire) et confrontation d'expériences

INTERVENANTS

- Infirmière, Formatrice, Responsable d'un service médico-social
- Responsable qualité d'un service médico-social.

Durée

2 jours

Dates

Déterminées en fonction des besoins

Horaires

9h- 12h30 et 14h-17h30

Lieu

En inter :
« A.P.P.S.Formation »

En intra

Coût

En inter : 252 € (nets de taxes) par stagiaire

En intra :1 554€ (nets de taxes)

(Plus frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de l'intervenant)